

**ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
A L'OCCASION DE LA REUNION DES COMITES PERMANENTS  
Genève 21-25 Mai 2012**

Madame la Coprésidente ;

Chers Participants ;

La République Démocratique du Congo, Etat partie à la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel, a sollicité et obtenu une extension de 26 mois dans le cadre de l'article 5, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> Mars 2015.

Comme vous le constatez, mon pays a encore quelque mois avant le début du délai proprement dit accordé.

L'extension intérimaire sollicitée a pour objet principal de faire l'évaluation générale de la problématique des Mines en République Démocratique du Congo, chose qui n'a pas été faite suite à plusieurs raisons que nous vous avons communiquées lors de notre présentation de la demande à Phnom Penh au Cambodge.

Cependant, pour ne pas perdre le temps, une série d'activités ont été initiées en termes de préalable et même de lancement d'une partie des opérations liées à la période d'extension.

Vous vous souviendrez que lors de la présentation de la demande d'extension, nous avons annoncé que le pays avait procédé à la révision de la base des données ramenant à peu près 900 zones minées à 82 zones dont 70 soupçonnées dangereuses et 12 Zones confirmées dangereuses.

Nous avons aussi rappelé que des enquêtes techniques devaient être effectuées dans les 70 zones soupçonnées dangereuses citées ci-dessus et le déminage devait se poursuivre sur les 12 zones confirmées dangereuses.

Et en marge de ces 82 zones qui sont le résultat des enquêtes menées dans 44 territoires qui ont fait l'objet d'un processus d'enquête complet soit 32 zones par GMAS et 12 zones par GMAA, les enquêtes devraient se poursuivre sur les 141 territoires restant pour couvrir l'ensemble du territoire en vue de disposer de l'évaluation générale du pays.

Dans la perspective d'une gestion durable de cette période et en prévision d'une meilleure prise en charge de la question après la période d'extension, nous avons résolu de développer un Plan stratégique national de cinq ans couvrant la période 2012 à 2016 pour permettre au pays de disposer d'une politique nationale cohérente pouvant servir de tableau de bord pour l'ensemble des piliers régissant la conduite du programme.

Au moment où je vous présente ces mises à jour, mon équipe se trouve à l'Est du pays précisément à Goma dans la Province du Nord Kivu, en plein travaux d'adoption du plan de travail pluriannuel de ce plan stratégique dont la partie opérationnelle est axée en priorité à la gestion efficace de la période d'extension. Et ceci se réalise avec l'assistance du Centre International de déminage Humanitaire de Genève et du Centre de Coordination des Nations Unies de Lutte Antimines en République Démocratique du Congo.

Dans la même logique, pour plus d'efficacité et de précision dans les actions à mener pendant cette période d'extension, nous avons résolu de développer nos propres normes nationales congolaises. 24 normes au total ont été développées et adoptées et la 25<sup>ème</sup> qui est la dernière concernant l'assistance aux Victimes est en train d'être finalisée.

Que ce soit pour le développement de la stratégie nationale que pour les normes nationales, nous tenons à remercier vivement l'appui technique efficace et suffisant nous apporté par le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève et à travers lui, l'appui financier de DIFID.

Que tous ceux qui ont de près ou de loin contribué à la réalisation de ces ateliers de grande importance pour nous, spécialement l'Ambassadeur Stéphane Husy, Madame Tammy Hall et Monsieur Pascal Simon, ce dernier qui est encore en RDC au moment où nous vous adressons cette présentation, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

En marge de ces ateliers, nous avons entamé la politique de renforcement des capacités nationales notamment en ce qui concerne la mise en place d'une capacité nationale opérationnelle en vue de faire face au défi par une prise en charge nationale durable.

C'est ainsi que depuis la dernière conférence des Etats Parties tenue à Phnom Penh au Cambodge, nous avons formé et recyclé des techniciens EOD et des démineurs au pays et à l'étranger notamment au CPADD de Bénin.

Les Organisations comme MAG et NPA ont aussi participé à la formation des nos Démineurs issus des Corps du Génie de la Police Nationale et des Forces Armées de la République Démocratique du Congo qu'elles utilisent sur le terrain avec satisfaction en réponse à notre priorité et conformément à notre politique énoncée dans notre plan stratégique. Nous tenons à les remercier vivement.

Comme je vous ai rappelé ci-dessus, en étroite collaboration avec tous les opérateurs au pays, nous avons poursuivi les engagements pris lors de notre demande d'extension notamment en ce qui concerne la poursuite du déminage, des enquêtes techniques et des enquêtes non techniques.

Pour ce faire, en ce qui concerne le déminage proprement dit, je peux vous annoncer que 340.322,77 m<sup>2</sup> ont été déminés représentant 10 zones confirmées dangereuses sur les 12 des 82 annoncées précédemment. C'est-à-dire, il devrait nous rester 72 zones soit 2 zones confirmées dangereuses et 70 soupçonnées dangereuses.

Le  $\frac{3}{4}$  des zones dangereuses déminées a été localisé au tour de la Ville de Kisangani, Chef-lieu de la Province Orientale. Ici, nous voudrions remercier le Japon qui, malgré les difficultés qu'il a connu pendant la même période, a accepté de financer ces opérations qui nous ont amené en grande partie à ce résultat.

Mais hélas, dans le cadre des enquêtes techniques et non techniques menées entretemps, d'autres zones soupçonnées et confirmées dangereuses naissent. A ce stade je peux encore vous annoncer 12 nouvelles zones identifiées à savoir :

- 1 zone à Kengezi Base dans le Territoire de Aru en Province Orientale ;
- 1 zone à Ubundu dans le Territoire d'Ubundu en Province Orientale ;
- 1 zone à Bendera dans le Territoire de Kalemie en Province du Katanga ;
- 6 zones à Dekesse dans le Territoire de Dekesse au Kasai Occidental ;
- 1 zones à Bengamisa dans le Territoire de Banalia en Province Orientale ;
- 1 zone à Bukuminanga dans le Territoire de Mwanda en Province du Bas-Cong ;
- 1 zone à Kabalo dans le Territoire de Kabalo en Province du Katanga.

A cela s'ajoute une autre zone qui a fait l'objet d'un récent accident de Mine ce 17 Mai dernier au port Muyumba à 45 Km de la Cité de Manono Centre dans le Territoire portant le même nom dans la province du Katanga.

La localisation du lieu où cet accident s'est produit ne fait pas partie de 82 zones annoncées par la demande d'extension. Cet emplacement fait donc partie de 141 Territoires qui devraient être enquêtés.

Comme vous pouvez le constater, pour ceux qui connaissent la carte de la République Démocratique du Congo, ces nouvelles découvertes des zones dangereuses nous donnent la configuration d'une pollution qui couvre le territoire national. Ces zones partent de l'extrême nord à l'extrême sud c'est-

à-dire de Aru à la frontière avec le Sud Soudan à Manono vers la frontière avec la Zambie.

C'est ici que nous félicitons l'arrivée de l'Organisation NPA dans notre pays au moment où la plupart d'opérateurs pliaient bagage faute de financement. NPA à qui nous avons confié la partie Ouest du pays est entrain de réaliser son travail sous notre grande satisfaction et celle de notre population vivant dans cette partie du territoire.

Aussi, dans la période sous analyse, nous avons détruit 28 mines antipersonnel dont 22 enlevées et détruites au site de destruction et 6 détruites sur place ainsi que 7 mines antivéhicules détruites.

En ce qui concerne la remise à disposition de terre, depuis novembre 2011 à ce jour, nous avons 474275, 58 m<sup>2</sup> de terre remise.

Nous avons intensifié en même temps les activités d'éducation aux risques des Mines. De janvier 2011 à Mars 2012, nous avons organisé 5.925 sessions pour 359.123 participants parmi lesquels les hommes, les femmes et les enfants.

Madame la Coprésidente,

A travers cette mise à jour, la RDC voudrait réitérer sa volonté de respecter les engagements pris dans le cadre du délai d'extension imparti en mettant en œuvre tout ce qui est à sa disposition en vue de satisfaire aux exigences de la Convention.

Je vous remercie.

**Genève, le 22 Mai 2012.-**

**Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU**

**Coordonnateur du Point Focal National  
de la RDC pour la Lutte Antimines**